

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDÉ

Veillez joindre un RIB-IBAN du compte du porteur de projet.

Attention : l'intitulé du RIB doit être identique au nom du porteur de projet

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR

➤ Pour les personnes physiques :

Bénéficiez-vous du statut de jeune agriculteur (JA) :

Soit, bénéficiaire des aides nationales à l'installation :

➤ décision d'octroi des aides à l'installation reçue et installée(e) à la date de dépôt de cet imprimé depuis moins de 5 ans à compter de la date figurant sur votre certificat de conformité CJA.
 oui non

Soit, installation non aidée dont le projet a été validé en CDOA mais n'ayant pas bénéficié des aides en raison d'un dépassement du plafond de la production brute standard (PBS):

➤ décision de refus des aides à l'installation au seul motif d'un dépassement du plafond de la production brute standard et installée(e) à la date de dépôt de cet imprimé depuis moins de 5 ans (justificatif à fournir)
 oui non

Si oui, précisez la date de décision d'octroi ou de refus des aides à l'installation :/...../20..... (jj/mm/aaaa)

Si certificat de conformité JA (CJA) obtenu, la date de conformité de l'installation (CJA) :/...../20..... (jj/mm/aaaa)

Ce projet s'inscrit-il dans votre plan d'entreprise du dossier d'installation : oui non

Attention, pour bénéficier des majorations liées à la qualité de JA, les JA installés depuis moins de 5 ans, doivent être âgés de moins de 40 ans au moment du dépôt de la demande d'aide PDRB.

➤ Pour les personnes morales : Nombre d'associés – exploitants : |_|_|_|

Concernant les « agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole », le capital social doit être détenu à 50% ou plus par un ou des associés(es) exploitants(es) et majeurs(es) (agriculteurs-trices personnes physiques)

Associé(s) majeur(s)	Nom et prénom des associés-exploitants ou dénomination sociale	N°SIRET (ou PACAGE)	Jeunes Agriculteurs				Date de naissance	Répartition du capital social en pourcentage
			Associé JA	Projet inscrit dans votre plan d'entreprise (PE) JA	Date de décision d'octroi ou refus des aides à l'installation	Date de conformité de l'installation (CJA)		
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

➤ Adhésion à une CUMA : Êtes-vous adhérent à une Coopérative d'utilisation de matériel en commun ? oui non

Si oui, préciser le nom et le numéro d'agrément de la CUMA :

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

a) Localisation du siège de l'exploitation : Identique à la localisation du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

b) Orientation de l'exploitation (production majoritaire de l'exploitation ou supérieure à 2/3 du chiffre d'affaires) : |_|_|_|_|_|

Renseigner le code PCAE selon l'annexe 3 de l'arrêté régional

c) Siège de l'exploitation situé en zone soumise à contraintes naturelles : cocher si votre exploitation est située sur une île

d) Bassin versant concerné :

e) Le cas échéant : « Bassin versant algues vertes BVAV » concerné :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

a) Éléments concernant le projet :

Type de projet (préciser de quoi il s'agit) :

.....
.....
.....
.....

b) Calendrier des investissements :

Date prévue de début de projet : / (mois, année)

Date prévue de fin de projet : / (mois, année)

c) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration de la performance globale et de la durabilité de l'exploitation agricole
Vous devez justifier de ces améliorations par la mise en place d'investissements répondant aux objectifs ci-dessous (cf. liste d'investissements ; en cas de matériels ne figurant pas dans la liste indicative mais répondant aux objectifs de la mesure, le comité ad hoc régional avisera de l'amélioration apportée au regard de la typologie du matériel).

Préciser ci-dessous quelle sera l'utilisation du (ou des) matériel (s) envisagé(s) :

cultures et surfaces concernées :

temps d'utilisation annuel :

évolution de pratiques visées (par rapport à l'existant) :

Indiquer l'évolution de vos surfaces de prairies permanentes et de cultures fourragères du fait de votre projet :

	Surface avant projet (en ha)	Surface après projet (en ha)
Prairies permanentes		
Cultures fourragères (autres que maïs)		

d) Autres critères d'appréciation du projet pour lequel la demande de subvention est présentée

- Nombre d'UTH : avant projet : après projet :
- Votre projet a-t-il pour effet de réduire la pénibilité du travail ou des temps de travaux ? oui non
 - Temps de travail gagné estimé (en heures/jour)
- Votre projet d'investissement s'intègre-t-il dans une démarche d'innovation agro-écologique : oui non
Si oui, précisez : GIEE AEP Nom du groupe :
 Dephy ferme Réseau fermes 30 000 Dephy Expé Autre :
Justificatifs apportés :
- Code PCAE **du projet** (se référer à l'annexe 3 de l'arrêté régional) : |__|__|__|__|
- Avez-vous souscrit un contrat agro-environnemental ? Si oui, justificatifs apportés :
 - Conversion Agriculture Biologique oui non si oui précisez l'année
 - Maintien Agriculture Biologique oui non si oui précisez l'année
 - MAEC système oui non si oui précisez laquelle et l'année
 - MAEC Engagements unitaires oui non si oui précisez lesquels et l'année
 - Charte « algues vertes » de votre territoire (le cas échéant) oui non mon exploitation n'est pas concernée
si oui précisez la date de signature
- Votre projet d'investissement s'intègre-t-il dans une démarche qualité (productions végétales uniquement) ? La production et les produits issus de l'activité aidée sont sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) tels que : Label rouge, Appellation d'Origine Protégée (AOP), Identification Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)....
 - oui non Si oui précisez :
- autre démarche qualité
 - oui non Si oui précisez :
- Existe-t-il un site phytosanitaire agréé sur votre exploitation : oui non Justificatifs apportés :
- Argumentaire en cas de difficultés à fournir le nombre de devis exigés (1 à 3 en fonction du montant du poste de dépense) :
.....
.....
.....
.....
.....

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

a) Dépenses matérielles

Complétez le tableau ci-joint à partir de vos devis que vous aurez préalablement numérotés. Vous devez vous référer à la liste des investissements éligibles en annexe 1 de l'arrêté.

Libellé de l'investissement projeté	Nombre de matériels	Informations sur les devis choisis par le porteur de projet			Informations sur les devis NON choisis par le porteur de projet	
		Nom(s) du (des) fournisseurs des devis choisis	N° des devis choisis	Montant total en € hors taxes des devis choisis	Nom et N° des devis des autres fournisseurs NON choisis	Montant total en € hors taxes des devis NON choisis
Montant total						

b) Dépenses immatérielles

Nature des dépenses	Montant € HT	Devis joint (cocher la case)
	_ _ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
TOTAL des dépenses prévues	_ _ _ _ _ _ _ , _ _	

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	Montant € HT
	_ _ _ _ _ _ _ , _ _ €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Financements sollicités	Montant en €
Montant des aides attendues au titre du PDRB	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Montant des aides attendues hors PDRB ⁽¹⁾	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Emprunt	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Autres contributeurs privés ⁽²⁾	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Auto - financement	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
TOTAL général = coût global du projet	_ _ _ _ _ _ _ , _ _

(1) Veuillez indiquer l'origine des aides hors PCAE (subvention équivalente du prêt bonifié...) :

(2) Préciser les contributeurs privés

Cocher les cases correspondantes

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne 2014-2020 – Dispositions transitoires 2021-2022.

Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :

- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet (aucun bon de commande signé, aucun devis signé, pas de début de travaux),

- être à jour de mes (nos) obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- Avoir pris connaissance du délai de réalisation des investissements :
 - le bénéficiaire dispose d'un délai de **6 mois** à compter de la date de signature de l'engagement juridique (arrêté ou convention d'attribution de l'aide) pour commencer les investissements éligibles ;
 - le bénéficiaire de l'aide dispose d'un délai d'**un an** à compter de la date de déclaration de début des investissements (ou des travaux) pour réaliser son projet (la totalité des investissements).
- Avoir pris connaissance des informations présentées dans l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne, et en particulier des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points ;
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement ;
- être à jour de mes cotisations sociales ;
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'exploitation et jusqu'à la date de dépôt de la demande ;
- le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural ;
- respecter les conditions d'âge : être âgé d'au moins 18 ans au dépôt de ma demande ;
- respecter les normes minimales attachées à mon projet (vous reporter à l'arrêté régional) ;
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement,
- avoir pris connaissance que **ce projet fera l'objet d'une sélection** dans le cadre de l'appel à projets et qu'il pourrait ne pas être sélectionné (dossier ayant obtenu un nombre de points inférieur au nombre minimum de points requis, ou inférieur au nombre de points nécessaires dans l'ordre de classement de la sélection des dossiers et en fonction des disponibilités budgétaires) ;
- avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de six mois à compter de la date à laquelle mon dossier est réputé complet ou à la date de l'accusé de réception de mon dossier complet ;
- le cas échéant, concernant les « agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole », le capital social est détenu à plus de 50% par des associés exploitants et majeurs.

Je m'engage (nous nous engageons) à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant de recevoir un courrier de la DDTM d'accusé de réception du dossier complet de demande d'aide et autorisant à commencer les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne.

Rappel : cf. arrêté article 4.4 « ... La signature d'un devis ou d'un bon de commande (ou par exemple terrassement réalisé) constitue un commencement des dépenses, des investissements ou des travaux. Dans tous les cas, les dépenses éligibles considérées « commencées » avant autorisation ne pourront pas être soutenues... »

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années,
- à informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon(notre) projet ou de mes (nos) engagements ;
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- à assurer la publicité de l'aide (cf. arrêté article 7) ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les équipements ayant bénéficié des aides pendant une durée de trois ans à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention ;
- à respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que les dossiers subiront une sélection et que certains pourront ne pas être soutenus. En cas de réponse défavorable à cette demande, je pourrai (nous pourrons) avoir la possibilité de la renouveler dans le cadre d'un autre appel à projets **sous réserve que les travaux ne soient pas démarrés**.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°259/2008, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon (notre) nom, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site Internet du ministère en charge de l'Agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Si le dossier est porté par un (ou des) JA, je suis informé(e) (nous sommes informés) que l'attribution de la bonification de l'aide sur ce dossier bénéficiant de la majoration JA est conditionné à ce que le(les) JA concerné(s) ait(ent) reçu(s) sa(leur) décision des aides à l'installation ou qu'il a eu (ils ont eu) un refus des aides uniquement pour un dépassement du plafond de la production brute standard (PBS).

Voir dans l'arrêté « 2.2 - Conditions générales d'éligibilité - Conditions Jeune Agriculteur (JA) »

Si le dossier est porté par un (ou des) JA, je suis informé(e) (nous sommes informés) que le versement du solde de l'aide sur ce dossier bénéficiant de la majoration JA est conditionné à ce que le(les) JA concerné(s) ait(ent) reçu(s) son(leur) certificat conformité d'installation Jeune Agriculteur (CJA) ou qu'il a eu (ils ont eu) un refus des aides uniquement pour un dépassement du plafond de la production brute standard (PBS).

Si le dossier est porté par un porteur de projet (GAEC par exemple) **comprenant un (ou des) JA, je suis informé(e) (nous sommes informés)** que l'attribution de la bonification de l'aide sur ce dossier bénéficiant d'une part de majoration JA est conditionné à ce que le(les) JA concerné(s) ait(ent) reçu(s) sa(leur) décision des aides à l'installation ou qu'il a eu (ils ont eu) un refus des aides uniquement pour un dépassement du plafond de la production brute standard (PBS) ; dans le cas contraire, l'aide peut être recalculée sans majoration JA.

Voir dans l'arrêté « 2.2 - Conditions générales d'éligibilité - Conditions Jeune Agriculteur (JA) »

Si le dossier est porté par un porteur de projet (GAEC par exemple) **comprenant un (ou des) JA, je suis informé(e) (nous sommes informés)** que le versement de la part majorée de l'aide sur ce dossier bénéficiant d'une part de majoration JA est conditionné à ce que le(les) JA concerné(s) ait(ent) reçu(s) son(leur) certificat conformité d'installation Jeune Agriculteur (CJA) ou qu'il a eu (ils ont eu) un refus des aides uniquement pour un dépassement du plafond de la production brute standard (PBS) ; dans le cas contraire, l'aide peut être recalculée sans majoration JA.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DISPOSITIF 411 A

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de ce formulaire de demande d'aide complété et signé	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Exemplaire complété et signé par le porteur de projet de la grille de sélection des dossiers	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Fournir 1, 2 ou 3 devis estimatifs détaillés par poste de dépenses ou d'investissement selon le montant (cf. arrêté article 4.3)	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) RIB-IBAN	Tous projets	<input type="checkbox"/>	
Exemplaire des statuts pour les formes sociétaires	Pour une société en cours de création ou de modification liée à l'installation d'un Jeune Agriculteur (JA), fournir un exemplaire des statuts (entreprise), le récépissé de demande de création ou de modification d'entreprise, la notification de l'immatriculation de l'entreprise, c'est-à-dire le numéro SIREN d'identification au Répertoire des entreprises attribué par l'INSEE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Numéro SIREN – A renseigner en page 1 Numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE	Tous les cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte d'identité recto-verso	Pour les personnes physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation du propriétaire	En cas de construction ou de travaux sur un terrain n'appartenant pas au demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents comptables : - derniers bilans et compte de résultat approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.	Tous les cas	<input type="checkbox"/>	
Attestation d'affiliation à la MSA en tant que chef d'exploitation et pour chaque associé exploitant en société (ou organisme de protection sociale agricole équivalent)	Pour obtenir ce document, se rapprocher de la MSA dont vous relevez. A fournir au plus tard pour le paiement du solde de la subvention pour un JA en cours d'installation	<input type="checkbox"/>	
Justificatif de paiement des cotisations sociales	Le demandeur doit fournir les attestations à jour de régularité au regard des obligations sociales pour sa société et tous les membres associés. Pour obtenir ce document, se rapprocher de la MSA dont vous relevez. A fournir au plus tard pour le paiement du solde de la subvention pour un JA en cours d'installation.	<input type="checkbox"/>	
Attestation(s) de régularité fiscale (ARF) délivrée(s) par les services fiscaux	Le demandeur doit fournir le(s) attestation(s). Imprimé 3666-SD qui comporte 2 feuillets : - Feuille à adresser au Service des Impôts des Entreprises et concerne les entreprises soumises à déclaration et paiement de TVA ; - Feuille à adresser au Service des Impôts des Particuliers et concerne les exploitants individuels ou chaque associé d'un GAEC ou d'une forme sociétaire, passibles de l'impôt sur les revenus (IR)	<input type="checkbox"/>	
Récépissé de déclaration ou autorisation relative aux installations classées	Demandeurs concernés par ces réglementations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis d'opportunité de la commission Bassin Versant Algues Vertes (BVAV)	Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Important : la date de clôture est fixée au mardi 05 avril 2022, sans délai supplémentaire pour la complétude des dossiers.

Attention : tous les dossiers déposés jusqu'au lundi 07 mars 2022 bénéficieront d'une pré-instruction par les services instructeurs pour vérification de la complétude.

Si certains justificatifs manquent au dossier, les porteurs de projets pourront le compléter en transmettant les pièces manquantes **en une seule fois** à la DDTM **avant la clôture de l'appel à projets le mardi 05 avril 2022.**

Pour les dossiers déposés après le lundi 07 mars 2022, la vérification de la complétude du dossier ne sera pas faite avant la date de clôture de l'appel à projets.

Tout dossier déposé incomplet après le lundi 07 mars 2022 sera donc classé inéligible.

Seules les demandes éligibles sur la base des conditions d'accès énoncées dans l'arrêté, et avec un dossier réputé complet participent à la sélection dans le cadre de l'appel à projets.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽¹⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la DDTM du département du siège de votre exploitation.

RAPPEL

CE FORMULAIRE EST A UTILISER POUR LES INVESTISSEMENTS AUTRES QUE CEUX SOUTENUS PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) – VOIR LISTE EN ANNEXE DE L'ARRETE

Fait à le

Nom(s), prénom(s) et signature(s) du (ou des) demandeur(s) :

(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)